

Notre Histoire...

Les grandes dates qui ont jalonné l'histoire de notre Fédération et de ses combats syndicaux.

Histoire qui depuis 1945 est aussi celle des agents de la F. P. T.

1903

Constitution, au Congrès de BOURGES, de la première Fédération des services publics dont nous sommes issus.

1945

Ordonnance du 17 mai 1945 relative aux « SERVICES PUBLICS DES DEPARTEMENTS ET COMMUNES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS ».

1947

« Appel à tous les camarades...La violation systématique des statuts..., l'ingérence manifeste du Parti Communiste dans le mouvement syndical, les calomnies et les insultes déversées contre les partisans d'un syndicat libre, ont porté un coup fatal à l'unité... »

Les militants de « FORCE OUVRIERE », réunis en conférence nationale..., ont pris, à une forte majorité, la décision de créer une nouvelle centrale syndicale...»

(Les camarades : BOMAL – BOS-SIS – GISSELAIRE – HERBILLON , de la Fédération Générale des Personnels des Services Publics et des Services de Santé.)

La Fédération des Personnels des Services Publics (communes, départements et services concernés) et de Santé FORCE OUVRIERE est constituée. (le 9 janvier)

1949

Premier Congrès Fédéral à Strasbourg, la Fédération compte déjà 787 syndicats.

1952

Loi du 28 avril portant « Statut général du personnel communal » Acte de naissance de la Fonction Publique Communale. Un lien juridique est créé entre les

employés communaux dispersés dans quelques 36 000 communes.

1962

Décret du 5 mai dont les dispositions portent sur l'amélioration des conditions d'avancement de grade et de classement dans les nouvelles échelles indiciaires.

1965

Première réforme de la C.N.R.A.C.L. créée par ordonnance en 1945. Le régime de retraite est calqué sur celui de l'État. (Décret du 9 septembre)

1969

Suite à nos revendications la loi du 29 décembre a rendu obligatoire, aux agents, l'application des dispositions accordées aux fonctionnaires de l'Etat en ce qui concerne le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que des échelles fixées par le ministre de l'intérieur pour les emplois communaux .

1972

Loi du 13 juillet et autres textes.

Création du CFPC* (Centre de Formation du Personnel Communal) à l'initiative de notre Fédération.

Institution de la carrière intercommunale en terme de recrutement et de continuité de carrière, Reconnaissance de la promotion sociale.

* actuel Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

1982

Loi du 2 mars « relative aux droits et libertés des communes, départements et régions »

(Une des plus grandes réformes institutionnelles de ces 25 dernières années).

Elle est le point de départ de la promulgation d'un ensemble de textes réglementaires nécessaires à la construction de la décentralisation.

1983

Loi du 13 juillet portant « droits et obligations des fonctionnaires » identiques pour les trois fonctions publiques (titre I) Les agents des collectivités deviennent de « vrais fonctionnaires ».

1984 à aujourd'hui...

Loi du 26 janvier 1984 « dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. » (titre III)

Le 26 janvier 1984 est le point de départ de la construction de la F.P.T. ...

- Textes relatifs aux : Statuts Particuliers, Droit à la Formation , Droit Syndical etc...

- Textes relatifs à la création des institutions mises en place pour l'application du statut : CSFPT, CNFPT, CAP, CTP, CHS...

2003

Nouveau régime de retraite de nouvelles dispositions s'appliquent aux fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. – le décret de 1965 est abrogé –

2006, 2008...

Des textes modifient: Le droit à la formation, la déontologie, l'action sociale, les seuils démographiques, etc. ...